



12 mars 2024

M. Dominic Giroux  
Président & Directeur général  
Hôpital Montfort  
713 ch. Montréal  
Ottawa, (Ontario) K1K 0T2  
[dominicgiroux@montfort.on.ca](mailto:dominicgiroux@montfort.on.ca)

M. Giroux,

**Objet : LSI art. 22 Avis et prolongation de l'Entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers (« Lettre de prolongation »)**

La *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* (« LSI ») exige que Santé Ontario (« SO ») avise un fournisseur de services de santé dès lors que SO se propose de conclure ou de modifier une entente de responsabilisation en matière de services avec ce fournisseur de services de santé.

Par la présente, SO avise l' Hôpital Montfort (le « FSS ») de son intention de modifier chaque Entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers (telle que décrite dans la LSI) actuellement en vigueur entre SO et le FSS (chaque « ERS »).

Sous réserve de l'acceptation par le FSS de la présente lettre de modification, chaque ERS sera modifiée avec effet au 31 mars 2024, comme indiqué ci-dessous. Toutes les autres modalités et conditions de chaque ERS resteront en vigueur et continueront d'avoir plein effet.

Les modalités et conditions de chaque ERS sont modifiées comme suit :

- 1) **Durée** – À l'article 2.2, « 31 mars 2024 » est supprimé et remplacé par « 31 mars 2025 ».
- 2) **Horaires** – Les annexes en vigueur le 31 mars 2024 resteront en vigueur jusqu'au 31 mars 2025, ou jusqu'à toute autre date convenue par écrit entre SO et le FSS.

Sauf indication contraire dans cette lettre, tous les termes en majuscules utilisés dans cette lettre ont le sens défini dans chaque ERS.

Veuillez indiquer l'acceptation et l'accord du FSS aux amendements décrits dans la présente lettre de prolongation en signant ci-dessous et en renvoyant une copie numérisée de cette lettre par courrier électronique au plus tard à la fin de la journée ouvrable le **28 mars 2024** à : [OH-East\\_Submissions@ontariohealth.ca](mailto:OH-East_Submissions@ontariohealth.ca).

**LSI art. 22 Avis et prolongation de l'Entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers**  
**(« Lettre de prolongation »)**

Le FSS et SO conviennent que la lettre de prolongation peut être valablement signée par voie électronique et que leur signature électronique respective est l'équivalent légal d'une signature manuelle.

Si vous avez des questions concernant les informations fournies dans cette lettre de prolongation, veuillez contacter Sue Wojdylo, Consultant, Performance, Responsabilité et Allocation de Financement, à [Sue.Wojdylo@ontariohealth.ca](mailto:Sue.Wojdylo@ontariohealth.ca) ou au 343.306.4584.

Cordialement,



Wilfred Cheung  
Directeur régional par intérim, Toronto et Est

c: Carl Nappert, Président du conseil d'administration, Hôpital Montfort  
Eric Partington, Vice-président, Performance, responsabilité et allocation de financement, Santé Ontario Est  
Tunde Igli, Directrice, Performance, responsabilité et allocation de financement, Santé Ontario Est  
Sue Wojdylo, Dirigeant, Performance, responsabilité et allocation de financement, Santé Ontario Est

La page de signature suit

**LSI art. 22 Avis et prolongation de l'Entente de responsabilisation en matière de services hospitaliers**  
**(« Lettre de prolongation »)**

**CONVENU ET ACCEPTÉ PAR**

Hôpital Montfort

Par :

  
\_\_\_\_\_

Dominic Giroux,

Président & Directeur général

J'ai le pouvoir de lier le fournisseur de services de santé.

Date : 03/27/2024  
mm/jj/aaaa

Et par :

  
\_\_\_\_\_

Carl Nappert,

Président du conseil d' administration

J'ai le pouvoir de lier le fournisseur de services de santé.

Date : 03/27/2024  
mm/jj/aaaa

